



## LES RÉPERCUSSIONS DE LA TRAGÉDIE SYRIENNE : LES RÉFUGIÉS EN TURQUIE

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France-Syrie

*29 au 31 janvier 2014*

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Syrie, composée de M. Jean-Pierre Vial, président du groupe, Mmes Christiane Kammermann, secrétaire du groupe, et Catherine Génisson, s'est rendue en Turquie, dans la région de Gaziantep, du 29 au 31 janvier 2014.

#### ***I. Une situation critique mais mal connue en France***

L'objet de la mission était d'analyser la situation des nombreux réfugiés syriens en Turquie.

A cette fin, la délégation a mené un programme soutenu d'entretiens avec des responsables turcs d'une part, et les représentants de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) d'autre part. Elle a également rencontré des Syriens réfugiés dans les deux camps de la ville de Nizip, ou au cœur même de la ville de Gaziantep.



*Camps de Nizip 1 et Nizip 2*

Le camp de Nizip 1 compte 1 858 tentes et abrite 11 161 réfugiés. Celui de Nizip 2 compte 908 préfabriqués de 21 m<sup>2</sup>, et abrite 5 190 personnes. Les femmes et les enfants représentent la grande majorité des réfugiés de ces camps.

La délégation a été frappée par l'ampleur de la catastrophe humanitaire perceptible dans cette région de la Turquie frontalière de la Syrie.

Les sénateurs membres de la délégation souhaitent souligner la mobilisation exceptionnelle des autorités turques pour faire face à cet afflux continu de personnes en situation de détresse physique et psychologique totale. Ils veulent également rendre hommage à la générosité du peuple turc, qu'ils ont pu mesurer concrètement sur le terrain.

Hélas, cet effort colossal de la Turquie ne permet pas de couvrir tous les réfugiés, dont le nombre croît de façon impressionnante. La Turquie abrite aujourd'hui 700 000 réfugiés syriens, dont 250 000 dans les camps construits et gérés par l'agence gouvernementale turque AFAD. Mais les 22 camps présents sur le territoire turc sont à saturation.

Il s'agit d'un point fondamental, mal perçu en France. La Turquie est parvenue à prendre en charge, dans des conditions unanimement qualifiées de « remarquables » par toutes les ONG rencontrées, les personnes abritées dans les camps. Celles-ci bénéficient de conditions d'hygiène très satisfaisantes, de soins médicaux, d'écoles, où les petits

Syriens peuvent notamment commencer à apprendre le turc, et même d'ateliers de formation professionnelle. Naturellement, la situation de ces personnes reste très difficile, tant sur le plan matériel (promiscuité, possibilités de sortir des camps encadrées) que sur le plan psychologique (séquelles des combats, déchirement de l'exil, deuil de proches et inquiétudes pour ceux restés en Syrie, notamment les hommes).

La délégation a observé que la prise en charge de ces personnes a aussi une dimension psychologique, pour tâcher de maintenir une vie aussi « normale » que possible à ces personnes. C'est ainsi qu'à la distribution de repas chauds fabriqués en série a succédé la distribution par le Croissant rouge, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations-Unies, de cartes prépayées permettant aux familles de faire elles-mêmes leurs courses et leur cuisine.



*L'entrepôt du camp de Nizip 2 où les familles hébergées dans le camp peuvent faire des achats*

Mais malgré ces efforts, la Turquie ne peut abriter dans ses camps qu'un petit tiers, voire un quart du nombre total de réfugiés. Le reste des réfugiés survit hors des camps, dans les villes et dans des conditions de fortune.

Des réfugiés rencontrés par la délégation, dont certains avaient quitté la Syrie quinze jours auparavant seulement, vivent dans des ruines, sans toit, ni fenêtre, sur des sols en terre bornés de murs partiellement effondrés.

Certains, mieux lotis car arrivés plus tôt, vivent dans des locaux fermés, mais insalubres et souvent peu ou mal chauffés.

S'ajoute naturellement à cela la saison hivernale, avec des températures parfois négatives. Cette situation est d'autant plus dramatique que cette population réfugiée est majoritairement constituée de femmes et d'enfants, dont beaucoup sont très jeunes.

La délégation a, par exemple, rencontré une famille où trois enfants paraissaient sérieusement malades, mais ne pouvaient être soignés car les parents, terrorisés, refusaient de sortir de la pièce qui leur avait été attribuée...

## ***II. Une tragédie qui s'étend aux pays voisins de la Syrie***

Il semble à la délégation que l'opinion publique française a peu conscience de la situation d'urgence que vivent les pays voisins de la Syrie, qui accueillent 4,5 millions de personnes réfugiées.

La situation est particulièrement alarmante en Jordanie (au moins 500 000 réfugiés fin 2013) et au Liban (au moins 900 000), du fait de la petite taille de ces pays. Cela étant, la superficie et le niveau de développement de la Turquie ne devraient pas conduire à ce que les regards occidentaux délaissent ce pays, qui a désormais besoin d'une aide internationale accrue.

En effet, aux 700 000 réfugiés officiels s'ajoutent un nombre important de réfugiés « non répertoriés », estimés à environ 300 000 à l'heure actuelle. Ce serait donc en réalité un million de Syriens qui aurait trouvé refuge en Turquie. Ce nombre ne cesse de croître, et le HCR estime qu'à la fin 2014, ce chiffre pourrait augmenter de 50 %, pour atteindre 1,5 million.

Le jour même de l'arrivée de la délégation à Gaziantep, 1 500 personnes étaient arrivées en ville, auxquelles s'ajoutaient 2 500 personnes pour la seule petite ville frontalière de Kilis.

Comme l'ont indiqué aux sénateurs le préfet de Gaziantep et le préfet chargé de l'aide aux réfugiés, certaines petites villes turques ont vu leur population doubler quasiment du jour au lendemain. Le seul département de Gaziantep comptait, en janvier 2013, plus de 160 000 réfugiés.

De plus, il faut rappeler une différence majeure entre la Turquie et les autres pays d'accueil : au Liban, en Jordanie ou même en Irak, tous les Syriens peuvent communiquer aisément en arabe.



Avec M. Vaysal Dalmaz, Préfet coordinateur de l'aide aux réfugiés (2<sup>ème</sup> en partant de la droite)

En revanche, rares sont les Syriens qui parlent le turc, langue sans parenté linguistique aucune avec l'arabe. Cela rend l'insertion des réfugiés dans le tissu social turc plus difficile encore, avec l'exception relative d'une partie arabophone de la population dans la province de Hatay.

Un des aspects sur lesquels plusieurs interlocuteurs de la délégation ont insisté est la question de la sécurité sanitaire, et en particulier des risques d'apparition et de propagation d'épidémies, en Syrie, mais aussi dans les pays d'accueil des réfugiés. Ainsi, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les autorités turques et plusieurs ONG spécialisées sur les questions de santé sont extrêmement préoccupées de la résurgence de la polio dans le nord de la Syrie. En réponse, une vaste campagne de vaccination a été lancée. Il s'agit là d'un exemple concret de conséquence directe du conflit (car les enfants syriens ne sont plus vaccinés) qui est porteuse de menaces très graves pour

les populations des pays voisins. Les membres de la délégation considèrent que les pays de l'Union européenne doivent être extrêmement attentifs à ces enjeux, tant on sait que l'endiguement d'une épidémie se joue à ses débuts.

### III. La situation juridique des Syriens en Turquie

Les autorités turques ne reconnaissent pas aux personnes syriennes ayant franchi leur frontière sud la qualité de « réfugiés » au sens de la Convention de Genève.

En effet, la Turquie a ratifié cette convention avec une réserve limitant son application aux populations européennes. En conséquence, les Syriens ne bénéficient pas du statut de réfugié, qui impliquerait par exemple l'impossibilité de les expulser.

En revanche, les autorités turques ont définies un statut d'« invités » : dès lors qu'ils sont enregistrés officiellement, les réfugiés peuvent accéder au système de santé turc, à l'enseignement primaire et secondaire, et même supérieur. Selon les informations fournies à la délégation, les universités turques accepteraient d'inscrire des étudiants syriens en les dispensant de l'examen obligatoire que doivent passer les jeunes turcs pour entrer à l'Université.

La précarité du statut juridique des réfugiés syriens est d'autant plus frappante que cette crise humanitaire est désormais inscrite dans la durée. Un des interlocuteurs rencontrés par la délégation a considéré qu'il fallait tenir pour acquis que, quelle que soit l'issue militaire de la guerre civile syrienne, une part significative des populations réfugiées dans les pays voisins ne rentreraient jamais en Syrie. Les membres de la délégation sont convaincus que cet élément constitue une donnée à intégrer, non seulement pour les pays voisins, mais aussi pour les pays de l'Union européenne. De ce point de vue, il apparaît comme une évidence que la guerre en Syrie concerne très directement les pays de l'Union européenne.



Enfin, plusieurs interlocuteurs ont fait part à la délégation de leur conviction que les autorités turques, qui avaient à l'origine souhaité gérer seules cette situation d'urgence, se tournent désormais de manière accrue vers les différentes agences des Nations Unies, d'une part, et vers les ONG, d'autre part. Cela pourrait amener les autorités turques à accorder plus facilement aux ONG les agréments officiels dont elles ont besoin pour pouvoir opérer dans un cadre juridique stable, ce qui accroîtra la portée de leur action.

Reste le problème des opérations en territoire syrien, les autorités turques ne permettant pas que des ONG basées en Turquie opèrent au-delà de la frontière. Une part substantielle des efforts des ONG consiste donc à travailler en partenariat avec des organisations ou associations syriennes qui récupèrent le matériel ou les vivres à la frontière.

#### **IV. Quelle action pour la France ?**

Dans une guerre civile qui paraît pour l'heure sans issue et qui, contrairement à ce que pourrait laisser croire une couverture médiatique moins importante avec le temps, va toujours en s'aggravant, la question des options offertes à la France est posée.

La délégation ne s'est penchée, à travers cette mission, que sur la dimension humanitaire du conflit. Sur ce plan,

notre pays pourrait déjà s'interroger sur l'effort qu'il compte fournir en termes d'accueil de réfugiés, dont on comprend progressivement que leur exil sera long et, dans certains cas, définitif.



*Enfant réfugié avec sa famille dans une maison en ruine de Gaziantep*

Pour cette raison, les sénateurs de la délégation comptent interroger le Gouvernement pour savoir quelles sont les perspectives d'aide dans la durée à ces populations réfugiées. Il convient de rappeler à nouveau qu'aider les réfugiés syriens exilés, c'est aussi alléger le fardeau qui pèse de plus en plus lourdement sur les pays d'accueil.

Les sénateurs appellent aussi à intensifier la coopération décentralisée avec les collectivités locales des pays d'accueil, qui sont particulièrement à même d'apprécier les urgences concrètes auxquelles leurs populations et leurs services publics sont confrontés.

#### **Composition de la délégation**



**M. Jean-Pierre VIAL**  
Président du groupe d'amitié  
Sénateur (UMP) de la Savoie



**Mme Christiane KAMMERMANN**  
Secrétaire du groupe d'amitié  
Sénateur (UMP) représentant les Français  
établis hors de France



**Mme Catherine GÉNISSON**  
Membre du groupe d'amitié  
Sénatrice (SOC) du Pas-de-Calais

Composition du groupe d'amitié : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_644.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_644.html)